



**Indre se tient
prêt face au
risque
d'inondation**

Une stratégie locale



DES RISQUES RÉELS

Avec **70 % de son territoire** situé en zone inondable, Indre est soumise au risque d'inondation lié aux crues de la Loire et au ruissellement des eaux de pluie. Ces phénomènes sont **de plus en plus fréquents et intenses** en raison du changement climatique.

Pour se préparer à une inondation majeure de son territoire, la Ville d'Indre a élaboré, en coordination avec Nantes Métropole et l'État, une **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation**. Indre est la première commune de la métropole à se doter d'un tel dispositif.

Objectifs : réduire l'impact des crues et de réagir efficacement en cas de montée des eaux.

INFORMER ET SENSIBILISER

- **Installation de repères de crue et de panneaux pédagogiques** pour ne pas oublier les niveaux d'eau historiques,
- **Actions pédagogiques** pour les scolaires

RÉDUIRE LES RISQUES ET LES IMPACTS

- **Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme** : les zones exposées aux risques sont cartographiées et l'urbanisation y est encadrée pour éviter de construire en zones inondables.
- **Entretien des étiers** : en facilitant la circulation de l'eau, ils contribuent à limiter le risque d'inondation. Nantes Métropole va prochainement engager des travaux afin de rendre aux étiers leur rôle de régulation des flux. L'entretien des étiers relève également de la responsabilité des propriétaires riverains. Un accompagnement et des conseils leur sont proposés.



Plus d'infos www.metropole.nantes.fr
> entretenir mon cours d'eau

Votre logement



CONNAÎTRE SA VULNÉRABILITÉ

- Renseignez-vous auprès du **service Urbanisme** de la mairie sur le type d'inondation auquel votre logement est exposé.
- Le programme « **Adaptation Inondation** » de Nantes Métropole vous permet de réaliser un **diagnostic gratuit de la vulnérabilité de votre logement** ou de votre local et, le cas échéant, bénéficier **d'aides financières** pour réaliser les travaux d'adaptation préconisés.

QUELS TRAVAUX ENGAGER ?

Si votre logement est vulnérable, plusieurs mesures peuvent être mises en place :

- Installation de batardeaux et d'occultations temporaires d'aérations afin de limiter les entrées d'eau.
- mise hors d'eau des équipements électriques sensibles à l'eau : tableau électrique, chaudière, climatisation...
- pose de clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées afin d'empêcher les remontées.
- aménagement d'une zone refuge, dont le plancher se situe au sec, permettant une évacuation par les services de secours.
- balisage et arrimage des obstacles extérieurs (piscine, cuve...)



Ces travaux d'adaptation peuvent faire l'objet de **subventions** dans le cadre du programme « Adaptation Inondation » de Nantes Métropole.

Renseignements : tél. 07 67 08 28 12
inondation@nantesmetropole.fr

Que faire en cas d'alerte ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

organise les secours. Pour vous, cela signifie connaître les moyens d'alerte (radio, sites officiels, applications, SMS) et adopter les bons réflexes.



LES BONS RÉFLEXES

- **Écouter les consignes officielles** (radio, mairie, site de la Ville).
- **Éviter les déplacements**, ne pas prendre sa voiture.
- **Protéger ses biens**
- **Monter à l'étage si possible.**

LES MOYENS D'ALERTE



- **Niveaux des cours d'eau :**

www.vigicrues.gouv.fr

- **Radio France Ici Loire-Océan** (101.8 FM) diffuse en continu les alertes et consignes locales.

- **Vigilance météo :**

www.vigilance.meteofrance.com

- **Applis et réseaux sociaux :**

My Predict, Nantes dans ma poche
Pages Facebook de la ville ou de la Préfecture (suivez uniquement les comptes officiels !)

- **Autres moyens :** Sirènes d'alerte (événements majeurs), haut-parleurs, porte-à-porte.